L'Art à JACAM

Le Lycée Jacques Amyot à Auxerre offre un enseignement artistique à tous les élèves du Sud du département de l'Yonne.

Pour les élèves de l'Auxerrois, ces enseignements sont possibles à partir de la classe de seconde.

Tous les élèves peuvent intégrer l'enseignement de spécialité artistique dès la classe de première.

L'enseignement de la musique et des arts plastiques est ouvert à tous les élèves qui ont un goût particulier pour l'art. Il permet de valoriser la sensibilité artistique, d'acquérir des techniques et de bâtir une réflexion sur l'art.

Lycée Jacques Amyot Auxerre

3, rue de l'étang Saint Vigile
89015 Auxerre cedex
03 86 94 21 70
0890003v@ac-dijon.fr
http://lyc89-amyot.ac-dijon.fr/

Organisation des enseignements artistiques musique et arts plastiques

En seconde :

Option facultative :
pratique et culture artistique qu'il est possible de poursuivre en première et en terminale.

En première :

Enseignement de spécialité :
4 heures de cours par semaine (pratique et culture artistique)

Option facultative :
pratique et culture artistique

En terminale :

Enseignement de spécialité :
6 heures de cours par semaine (pratique et culture artistique)

Option facultative :
pratique et culture artistique

Enseignement de spécialité et option facultative peuvent se cumuler.
Ce cumul est particulièrement recommandé pour les élèves qui souhaitent poursuivre des études dans un domaine artistique.

L'enseignement de la **MUSIQUE** s'adresse à tous les lycéens. Il permet :

- de développer une pratique vocale/instrumentale individuelle et collective
- de développer sa créativité en lien avec des thématiques très variées
- d'enrichir sa culture musicale par l'écoute et l'analyse de tous les répertoires
- de renforcer et maîtriser les notions musicales
- d'acquérir des notions techniques liées à l'enregistrement, la prise de son
- d'entendre des concerts dans l'établissement et dans des salles de spectacle.

L'enseignement de la **MUSIQUE** permet de pratiquer régulièrement la voix ou l'instrument en solo, en groupes, en ensembles et en chœur tout au long de l'année avec une production finale attendue (concert annuel de l'option musique), le travail en ateliers et des rencontres avec des musiciens professionnels, de découvrir ou approfondir l'association sons-images par la création de bande-son et de favoriser la collaboration avec les autres arts.

L'enseignement de la **MUSIQUE** ouvre des perspectives d'avenir dans des domaines variés :
- Musicien interprète, créateur sonore
- Ingénieur son, technicien du son
- Facture instrumentale
- Musicologie, recherche, journalisme
- Métiers de la médiation culturelle, de la programmation musicale des festivals, de l'administration de la musique
- Enseignement de la musique (1er degré, 2nd degré et supérieur)
- Édition musicale (production musicale, enregistrement et diffusion, CD ou numérique)

L'enseignement des **ARTS PLASTIQUES** s'adresse à tous les lycéens. Il permet :

- d'exprimer sa créativité, d'expérimenter des méthodes de recherche
- de développer une pratique personnelle / collective
- de maîtriser des techniques et des savoir-faire
- d'enrichir sa culture personnelle artistique
- d'améliorer son expression orale et écrite
- de développer sa confiance en soi et son autonomie

L'enseignement des **ARTS PLASTIQUES** permet d'aborder un large ensemble des domaines artistiques : peinture, dessin, photographie et vidéo, création et retouche d'images numériques, mise en scène, performance, installation, sculpture... Il permet de découvrir des musées et des expositions lors de sorties et voyages. Il permet d'exposer au sein du lycée et, en partenariat avec des acteurs locaux, dans des musées et/ou galeries.
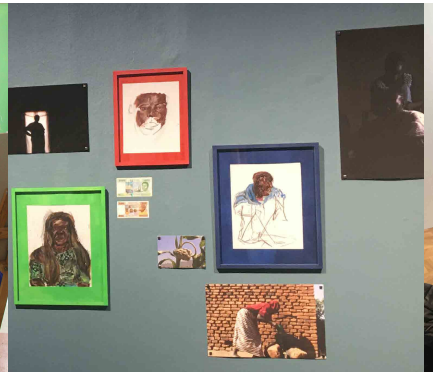
L'enseignement des **ARTS PLASTIQUES** ouvre des débouchés dans des domaines variés :
- Design : d'espace, de produits, d'images, de jeux vidéo, web, social
- Métiers de la mode, artisanat d'art
- Beaux-Arts
- Histoire de l'art, patrimoine
- Médiation et diffusion de l'art
- Architecture
- Restauration d'oeuvres d'art
- Enseignement et recherche